



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Commission fédérale  
d'assurance qualité des expertises médicales COQEM

# Rapport annuel 2022

## Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales (COQEM)

Secrétariat spécialisé de la Commission fédérale  
d'assurance qualité des expertises médicales  
c/o OFAS  
Effingerstrasse 20  
CH-3003 Berne  
[www.ekqmb.admin.ch](http://www.ekqmb.admin.ch)

## Résumé

La Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales (COQEM) a débuté ses travaux en mai 2022. Le Parlement fixe les objectifs et les tâches de la COQEM. Ceux-ci se concentrent sur l'assurance qualité et se traduisent par exemple par l'élaboration de recommandations sur les critères d'exigences et de qualité applicables au processus d'expertise, sur l'évaluation de la qualité de ces dernières ainsi que sur la surveillance du respect des critères par les experts et les centres d'expertises. En 2022, le secrétariat spécialisé employait quatre personnes totalisant un taux d'occupation de 330 %. Outre la mise en place d'éléments constitutifs (règlements, processus, remplacement d'un membre démissionnaire de la commission), les travaux de la COQEM ont majoritairement porté en 2022 sur le concept d'assurance qualité globale dans le domaine des expertises médicales à l'intention des assurances sociales. Il a notamment fallu mettre sur pied la procédure dite d'évaluation externe par des pairs pour les expertises médicales, définir des indicateurs de qualité et saisir le sentiment d'équité des personnes assurées concernant le déroulement de l'examen médical. Un groupe de travail a été constitué par la commission pour élaborer des indicateurs de qualité. Un large public de spécialistes a par ailleurs pu découvrir la commission à l'occasion de plusieurs rencontres nationales et dans des publications spécialisées.

# Sommaire

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Contexte</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>La commission et son secrétariat</b> .....	<b>5</b>
2.1	<i>Membres de la commission</i> .....	5
2.2	<i>Secrétariat spécialisé</i> .....	5
<b>3</b>	<b>Les thèmes d'actualité de la COQEM</b> .....	<b>6</b>
3.1	<i>Règlement d'organisation</i> .....	6
3.2	<i>Concept global de qualité</i> .....	6
3.3	<i>Mise en place de la procédure d'évaluation par des pairs (PEP)</i> .....	7
3.3.1	<i>Etude pilote</i> .....	7
3.3.2	<i>Utilisation future</i> .....	7
3.4	<i>Indicateurs de qualité (IQ)</i> .....	7
3.5	<i>Perception d'équité des personnes assurées</i> .....	7
3.6	<i>Développement continu de la qualité structurelle</i> .....	8
<b>4</b>	<b>Calendrier et contacts</b> .....	<b>8</b>
4.1	<i>Séances de la commission</i> .....	8
4.2	<i>Autres séances</i> .....	9
<b>5</b>	<b>Prises de position, publications et recommandations</b> .....	<b>9</b>
5.1	<i>Recommandations</i> .....	9
5.2	<i>Publications</i> .....	9
5.3	<i>Présentation de la COQEM lors de journées et d'événements externes</i> .....	9
<b>6</b>	<b>Rapport financier</b> .....	<b>10</b>
<b>7</b>	<b>Conclusion et perspectives pour l'année 2023</b> .....	<b>11</b>

## 1 Contexte

Dans le cadre des débats sur la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (développement continu de l'AI), le Parlement a chargé le Conseil fédéral de créer une commission afin d'améliorer la qualité des expertises médicales mandatées par les assurances sociales (art. 44, al. 7, let. c, LPGA). Cette commission surveillera l'accréditation des centres d'expertises, le processus d'expertise ainsi que les résultats des expertises médicales, et formulera des recommandations officielles sur ces thématiques.

Par sa décision du 24 novembre 2021, le Conseil fédéral a institué la Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, en s'appuyant sur l'art. 44, al. 7, let. c de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) et sur l'art. 8e de l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA)<sup>1</sup>. L'acte d'institution précise qu'il n'existe pas à ce jour d'institution indépendante s'occupant des questions de qualité et d'assurance qualité dans le domaine des expertises médicales. Par conséquent, il n'existe aucun critère ni outil pour évaluer la qualité des expertises, lesquelles ne sont donc soumises à aucune exigence ni prescription de qualité contraignante.

Les tâches de la commission sont décrites en détail dans l'art. 7p, al. 1 et 2, de l'ordonnance sur la partie générale du droit des assurances sociales (OPGA). Elles incluent l'élaboration de recommandations concernant :

- les critères d'exigences et de qualité applicables au processus d'expertise ;
- les critères relatifs à l'activité des experts ainsi qu'à leur formation initiale, continue et post-grade ;
- les critères relatifs à l'accréditation des centres d'expertises et à leur activité ;
- ainsi que les critères et les instruments relatifs à l'évaluation qualitative des expertises.

La commission surveille en outre si ces critères sont respectés par les experts et les centres d'expertises et peut formuler des recommandations publiques.

Elle est composée d'une présidence et de douze autres membres. Trois personnes représentent le corps médical, deux les assurances sociales (assurance-invalidité et accidents), deux les organisations de patients et des organisations d'aide aux personnes handicapées et deux les milieux scientifiques. Les centres d'expertises, les neuropsychologues ainsi que le secteur de la formation en médecine des assurances sont chacun représentés par une personne (art. 44, al. 7, let. c, LPGA, art. 7o, OPGA).

La Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales dépend du Département fédéral de l'intérieur (DFI). Le secrétariat de la commission (art. 8i OLOGA) est rattaché à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Les ressources de la commission sont inscrites au budget de l'OFAS.

---

<sup>1</sup> [Expertises et assurances sociales : mise en place d'une commission d'assurance qualité \(admin.ch\)](#)

## 2 La commission et son secrétariat

### 2.1 Membres de la commission

Tableau : situation actuelle des membres de la COQEM au 31 décembre 2022

Membre	Activité, position
Michael Liebrez	Pr D <sup>r</sup> méd., président de la commission, professeur extraordinaire de psychiatrie forensique et directeur de la section de psychiatrie forensique de l'Université de Berne
Maria Cerletti	D <sup>r</sup> méd., spécialiste en psychiatrie et psychothérapie FMH, en cabinet indépendant, Zurich
Andreas Gantenbein	Pr D <sup>r</sup> méd., spécialiste en neurologie FMH, en cabinet indépendant (Neurologie am Untertor), Bülach, et conseiller médical, Rehaklinik ZURZACH Care, Bad Zurzach
Manuel Klöti	D <sup>r</sup> méd., spécialiste en rhumatologie, médecine physique, médecine interne FMH, Medical Advisor dmmedic GmbH, Rheumaklinik USZ, Rheumatologie Hirslanden St. Anna Spital Luzern
Boris Petermann	juriste, responsable du département Médecine d'assurance de l'office AI pour le canton de Vaud, Vevey
Josef Grab	D <sup>r</sup> méd., MAS en médecine des assurances, spécialiste en chirurgie FMH, médecin-chef de la division médecine des assurances de la Suva, Lucerne
Claudia Pascali	lic. iur., Inclusion Handicap, collaboratrice juridique assurances sociales, Berne
Marc Zürcher	lic. iur., avocat, Service juridique de Procap Suisse, Bienne et avocat au barreau indépendant, Neuchâtel
Pierre Cattin	L.M., avocat, professeur associé, Haute école valaisanne de travail social, Sierre
Stéphane Genevay	Pr D <sup>r</sup> méd. rhumatologie, médecin adjoint agrégé, Département de médecine, Service de rhumatologie, Hôpitaux universitaires de Genève
Yvonne Bollag	lic. iur., responsable asim Begutachtung, médecine des assurances, Hôpital universitaire de Bâle
Françoise Colombo-Thuillard	psychologue spécialiste en neuropsychologie FSP, Cabinet indépendant de consultation de neuropsychologie, Villars-sur-Glâne
Isabelle Gabellon	D <sup>r</sup> méd., spécialiste en médecine interne et rhumatologie, chargée de formation chez Swiss Insurance Medicine

La D<sup>re</sup> Isabelle Gabellon a été proposée comme représentante des institutions de formation de la médecine des assurances pour succéder à Bruno Soltermann, qui n'a pas donné suite à son élection au rang de membre de la commission en novembre 2021. La nomination officielle de M<sup>me</sup> Isabelle Gabellon par le Conseil fédéral a eu lieu le 12 décembre 2022. Elle avait jusqu'alors participé aux séances de la COQEM en tant qu'invitée permanente sur proposition du président.

### 2.2 Secrétariat spécialisé

Le secrétariat est dirigé depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022 par le D<sup>r</sup> méd. Roman Schleifer, avec un taux d'occupation de 80 %. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, M. Markus Braun, D<sup>r</sup> phil., travaille à un taux de 90 % pour le secrétariat en tant que chercheur bilingue en sciences sociales. M. Roman Jaquier est employé par le secrétariat à 100 % depuis le 1<sup>er</sup> août 2022 en tant que juriste francophone et M<sup>me</sup> Rachel Eichenberger à 60 % depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022 en tant que collaboratrice spécialisée bilingue.

Secrétariat spécialisé, état au 31 décembre 2022

Roman Schleifer (80 %)	D <sup>r</sup> méd., responsable du secrétariat
Markus Braun (90 %)	D <sup>r</sup> phil., chercheur en sciences sociales et statisticien
Roman Jaquier (100 %)	MLaw, juriste
Rachelle Eichenberger (60 %)	Secrétaire spécialisée

### 3 Les thèmes d'actualité de la COQEM

La COQEM a commencé ses activités en mai 2022. Comme il s'agit d'une nouvelle commission, il a fallu constituer le secrétariat afin de pouvoir préparer l'ordre du jour et planifier les séances. La première séance de la COQEM a eu lieu le 17 mai 2022. Les six séances suivantes ont eu lieu une fois par mois (à l'exception de juin 2022) et duré entre trois et quatre heures chacune.

Outre la mise en place d'éléments constitutifs (règlements, processus, remplacement d'un membre de la commission démissionnaire), les travaux de la COQEM ont majoritairement porté sur le concept d'assurance qualité globale dans le domaine des expertises médico-assurantielles. Il a notamment fallu mettre sur pied la procédure dite d'évaluation externe par des pairs pour les expertises médicales, définir les indicateurs de qualité et saisir le sentiment d'équité des personnes assurées concernant le déroulement de l'examen médical. Un groupe de travail a été constitué par la commission pour élaborer des indicateurs de qualité. Celui-ci a entamé ses travaux en novembre 2022 et s'est réuni à deux reprises jusqu'à présent. Un autre groupe de travail de la COQEM consacré à la qualité structurelle a été créé et sa première séance est prévue pour début 2023.

Le secrétariat de la COQEM assure le travail administratif ainsi que la conceptualisation et la réalisation de projets scientifiques et d'évaluation ; il prépare les séances de la commission avec le président et en assure le suivi. Son effectif est au complet depuis novembre 2022.

#### 3.1 Règlement d'organisation

Lors de sa première séance du 17 mai, la commission a examiné en détail un projet de règlement d'organisation dans l'objectif de remplir son mandat légal : « La commission établit un règlement d'organisation (art. 7q, al. 1, OPGA). Le DFI approuve le règlement d'organisation (art. 7q, al. 2, OPGA). » À noter que la COQEM a prévu la possibilité d'organiser des séances en ligne par vidéoconférence et des votes par voie de circulaire. Le règlement d'organisation a été approuvé à l'unanimité par la commission lors de sa séance du 28 août 2022 et, après diverses corrections linguistiques, définitivement adopté le 27 septembre 2022 par la commission et signé par le président. Le chef du département, le conseiller fédéral Alain Berset, a signé le règlement d'organisation dans les deux langues officielles le 1<sup>er</sup> novembre 2022 avant que le secrétariat ne le publie sur le site de la COQEM<sup>2</sup>.

#### 3.2 Concept global de qualité

Dans le cadre de la séance de la commission du 23 août 2022, le secrétariat a été chargé d'élaborer, avec l'aide des membres de la commission, une ébauche de concept en matière d'assurance qualité globale. Parmi les éléments importants de l'assurance qualité figurent les indicateurs de qualité (critères bien définis sur la base desquels la qualité des expertises médicales est évaluée), des relevés de la situation actuelle sur la base d'un échantillon représentatif d'expertises faisant l'objet d'une évaluation par des pairs, des audits périodiques et extraordinaires de centres d'expertises ainsi que des feed-back aux experts et centres d'expertises (dialogue structuré sur la qualité). Le développement du concept global est encore en cours, le processus étant adapté en continu selon les résultats intermédiaires et les décisions de la commission.

<sup>2</sup> [https://www.ekqmb.admin.ch/dam/ekqmb/fr/dokumente/reglement\\_francais.pdf.download.pdf/reglement\\_francais.pdf](https://www.ekqmb.admin.ch/dam/ekqmb/fr/dokumente/reglement_francais.pdf.download.pdf/reglement_francais.pdf)

### **3.3 Mise en place de la procédure d'évaluation par des pairs (PEP)**

#### **3.3.1 Etude pilote**

Après une analyse et une discussion détaillée autour de procédures d'évaluation d'expertises médicales établies ou récemment développées, la COQEM a décidé à l'unanimité, le 25 octobre 2022, de réaliser une étude pilote de la procédure d'évaluation par des pairs. L'objectif est de tester la faisabilité dans le contexte de l'assurance qualité générale d'une procédure d'évaluation par des pairs développée par un groupe de travail de l'OFAS et de l'adapter si nécessaire. Sur demande du président de la commission, le Pr Stieglitz, de l'Université de Bâle, a été sollicité en tant que consultant scientifique externe (contrat en préparation). L'étude pilote permettra d'adapter la procédure aux besoins de l'assurance qualité générale.

#### **3.3.2 Utilisation future**

À l'avenir, la commission prévoit de réaliser régulièrement un échantillonnage d'expertises médicales qui seront examinées par des pairs, dans le cadre de la procédure « en double aveugle » et sous forme anonymisée à l'aide d'un catalogue de questions de contrôle. Le tirage au sort, l'anonymisation et la remise des expertises aux pairs ainsi que l'examen des appréciations fournies par ces derniers incomberont au secrétariat de la COQEM. Les pairs sont des experts expérimentés, disposant de connaissances solides dans le domaine de l'assurance-invalidité, qui contrôleront les expertises dans une perspective monodisciplinaire ou interdisciplinaire, le cas échéant. Lors de formations annuelles approfondies, les pairs se familiariseront avec la procédure et évalueront seuls et en groupe des expertises tests sélectionnées, dans le but d'affiner et d'uniformiser l'appréciation des critères. Les pairs effectueront cette tâche en parallèle de leur activité principale. Les critères de qualité ne devront pas être modifiés de manière à pouvoir suivre l'évolution de la qualité des résultats dans le temps. Outre des relevés périodiques de la situation, il faudra aussi probablement procéder à des examens ciblés des différents centres d'expertises et expertises (conformément à l'art. 7p, al. 5, OPGA).

### **3.4 Indicateurs de qualité (IQ)**

Outre l'évaluation par des pairs, la commission a proposé de définir, sur la base notamment des directives en vigueur et des critères de qualité établis, des éléments de mesure (indicateurs de qualité) afin de quantifier la qualité des expertises (comparaison de la qualité effective avec les objectifs fixés) ou de permettre une différenciation entre une bonne qualité et une situation à améliorer. Un groupe de travail chargé de développer des indicateurs de qualité fondés sur les critères de l'American College of Physicians (ACP) a entamé ses travaux en novembre 2022. Ceux-ci ont déjà permis d'établir une liste de propositions d'indicateurs importants pour la qualité dans les domaines de la qualité structurelle, procédurale et des résultats. L'objectif est de détailler ces indicateurs, de les rendre opérationnels, de procéder à une évaluation pour les présélectionner et de les soumettre d'ici avril 2023 à la commission qui en fera l'objet de délibérations et d'un vote.

### **3.5 Perception d'équité des personnes assurées**

D'après une étude non représentative en ligne du « Centre de déclaration expertises AI » de l'organisation Inclusion Handicap (2020-2021), de nombreux participants et participantes ont jugé que le climat de leur entretien d'expertise était mauvais et que les experts ne montraient pas d'intérêt pour leur situation. Les critiques sur la conduite des entretiens ont déjà donné lieu à bon nombre d'interventions et de débats au Parlement et à la décision d'introduire l'enregistrement sonore de l'intégralité de l'entretien d'expertise (art. 7k et art. 7l, al 2, OPGA). Il n'était jusqu'à présent pas prévu d'interroger les personnes assurées de manière systématique et indépendante sur leur satisfaction vis-à-vis de l'entretien d'expertise.

Lors de sa séance du 27 septembre 2022, la commission a décidé à l'unanimité de mandater une étude de la littérature afin de mettre en évidence l'état des connaissances scientifiques sur la collecte de retours d'impression des personnes assurées pour en déterminer l'utilité et définir dans quelles conditions un tel outil peut effectivement servir à améliorer la qualité des expertises médicales. Le mandat externe correspondant a été attribué à la Pr D<sup>r</sup> phil. Beate Muschalla, de l'institut de psychologie de l'Université technique de Braunschweig en Allemagne, ainsi qu'au Pr D<sup>r</sup> méd. Michael Linden, de l'Université de médecine Charité de Berlin. L'étude s'achèvera en avril 2023.

### 3.6 Développement continu de la qualité structurelle

Les travaux de la commission ont montré que plusieurs thèmes doivent être approfondis en lien avec la qualité structurelle des expertises. Il s'agit en particulier de la formation continue et postgrade des experts ainsi que de la promotion de la formation en médecine d'assurance auprès des médecins assistants dans les hôpitaux universitaires et de catégorie A. Vu la pénurie d'experts, il faudra par ailleurs s'interroger sur les moyens d'augmenter l'attractivité de l'activité d'expertise. En raison de l'importance de ces thèmes, un groupe de travail sur la qualité structurelle a été constitué. Ses travaux débutent en février 2023.

## 4 Calendrier et contacts

### 4.1 Séances de la commission

Date	Activités
17.5.2022	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rencontre des membres de la commission et prise de connaissance du mandat légal (LPGA et art. 7 OPGA).</li><li>• Discussion du projet de règlement d'organisation avec des propositions pour que les séances puissent avoir lieu en ligne par vidéoconférence et les votes par voie de circulaire.</li></ul>
5.7.2022	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation d'une procédure d'évaluation externe des expertises (procédure d'évaluation par des pairs, PEP) par la D<sup>re</sup> M. Hermelink (invitée) et discussion de la procédure. Le secrétariat de la COQEM est chargé d'élaborer un projet pilote de PEP.</li><li>• Présentation de l'extranet Sharepoint avec CH-Login pour un échange sûr des données avec les membres de la commission.</li><li>• Discussion des propositions de modification du règlement d'organisation.</li></ul>
23.8.2022	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adoption du règlement d'organisation.</li><li>• L'ébauche du projet-pilote de procédure d'évaluation par des pairs (PEP) est examinée en détail et son intégration dans le concept global d'assurance qualité est demandée.</li></ul>
27.9.2022	<ul style="list-style-type: none"><li>• La version finale du règlement d'organisation est signée par la présidence.</li><li>• La consultation systématique des personnes assurées (sentiment d'équité) fait l'objet de discussions. Le secrétariat est chargé de mandater une étude externe de la littérature.</li><li>• Présentation du bureau central de clearing des expertises et de la procédure interne d'évaluation par des pairs de la SUVA par le D<sup>r</sup> J. Grab.</li><li>• Discussion des divergences entre différentes procédures d'évaluation : clearing SUVA, version courte PEP, version longue PEP. Le secrétariat est chargé d'analyser les avantages et inconvénients des procédures et d'en présenter les grandes lignes à la commission.</li></ul>
25.10.2022	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le concept d'assurance qualité fait l'objet de discussions et il est décidé d'élaborer des indicateurs de qualité au sein d'un groupe de travail de la COQEM.</li><li>• Le secrétariat a rédigé un document pour comparer les différents outils de PEP avec leurs avantages et inconvénients. Conclusion : l'indépendance des spécialistes médicaux et l'anonymisation des expertises constituent des avantages de taille de la PEP.</li><li>• Le développement et la mise en marche de l'étude pilote de PEP par le secrétariat spécialisé sont adoptés à l'unanimité.</li></ul>
29.11.2022	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'étude pilote de PEP doit être réalisée comme prévu.</li><li>• La commission met sur pied un groupe de travail sur la qualité structurelle, qui a pour mission d'élaborer ou d'évaluer les critères correspondants, en particulier la formation continue et postgrade des spécialistes. Au vu de la pénurie d'expertises et experts, il faudra par ailleurs s'interroger sur les moyens d'augmenter l'attractivité de l'activité d'expertise.</li></ul>



## 4.2 Autres séances

- En 2022, le président de la COQEM a régulièrement échangé avec le responsable du secrétariat.
- Le président ainsi que trois autres membres de la commission ont participé aux séances du groupe de travail de l'OFAS qui s'occupe du développement d'une procédure interne à l'AI d'évaluation de cas par des pairs.
- Le président de la COQEM et le responsable du secrétariat ont participé à la séance administrative de l'OFAS du 2 novembre 2022 et présenté les activités de la commission.
- Le groupe de travail sur les indicateurs de qualité a réalisé deux séances en ligne (21 novembre 2022 et 9 décembre 2022).

## 5 Prises de position, publications et recommandations

### 5.1 Recommandations

La COQEM n'a encore publié aucune recommandation.

### 5.2 Publications

- Interview de Michael Liebreuz et Marc Zürcher dans la revue juridique *Plaidoyer* (1/2023) ayant pour titre « Surveillance des experts : un contrôle efficace manque ».
- Schleifer R. ; Liebreuz M. Présentation de la commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales (COQEM) (en impression, publication 3/2023) *Themenheft Versicherungsmedizin – Therapeutische Umschau*.
- Wyler, H. ; Maisch, A. ; Berger, T. ; Kieser, U. ; Schleifer, R. & Liebreuz, M. (2022). Alcohol use disorder and disability insurance in Switzerland: the attitudes and views of lawyers, insurance medical experts, and addiction-specialist therapists. *Substance abuse treatment, prevention, and policy*, 17(1), 1-14.

### 5.3 Présentation de la COQEM lors de journées et d'événements externes

- 16.3.2022 : journée REAS : développement continu de l'AI – Regard sur les éléments clés et leurs effets, Zurich (M. Liebreuz)
- 21.6.2022 : séance de la commission AVS/AI, Berne (R. Schleifer, M. Braun)
- 22.9.2022 : module 3 de la formation en expertises médicales, SIM, journée en ligne (R. Schleifer)
- 23.9.2022 : colloque psychiatrique semestre d'automne 2022, Die Weiterentwicklung der IV – ein Blick auf die Neuordnung der Gutachten. Clinique psychiatrique universitaire de Zurich, journée en ligne (M. Liebreuz)
- 28.9.2022 : Congrès sur les dommages corporels ASA, Lucerne (M. Liebreuz)
- 10.11.2022 : journée d'expertise de l'office AI du canton de Berne, Berne (R. Schleifer)

Les présentations publiques de la COQEM ont été très bien accueillies par les juristes, les collaboratrices et collaborateurs de l'AI ainsi que par les médecins travaillant dans le domaine des expertises ou exerçant une pratique thérapeutique. Des divergences d'opinion sur les différents aspects qualitatifs des expertises étaient toutefois perceptibles. Néanmoins, un souhait général d'équité dans les procédures d'expertise est apparu. Dans l'ensemble, le feed-back obtenu a révélé un grand intérêt pour le travail de la commission et ses interventions publiques, mais aussi des attentes élevées vis-à-vis des futures recommandations et des changements qui en découleront.

## 6 Rapport financier

<b>Dépenses exercice 2022</b>	<b>2022 Budget</b>	<b>2022 Eff.</b>
<b>Recherche et évaluation</b>	490 000.00	0.00*
<b>Charges opérationnelles</b>		
Honoraires de la commission	30 000.00	26 363.15
Charges de personnel du secrétariat	720 000.00	291 891.80**
Autres charges opérationnelles	10 000.00	8418.05
<b>TOTAL</b>	<b>1 250 000.00</b>	<b>326 673.00</b>

\*En 2022, deux projets de recherche ont été lancés ; ils s'achèveront et seront comptabilisés en 2023.

\*\*Le secrétariat a été mis sur pied en 2022. Les nouveaux collaborateurs et collaboratrices ayant été recrutés en cours d'année, les charges de personnel affichent un crédit résiduel de CHF 428 108.20.

<b>Perspectives exercice 2023</b>	<b>2023 Budget</b>	<b>2023 Plan</b>
<b>Recherche et évaluation</b>	492 000.00	
Mandat de recherche externe « Perception d'équité des personnes assurées »*		10 000.00
Mandat contractuel externe « Projet d'évaluation par des pairs »*		10 000.00
Etude pilote d'évaluation par les pairs		51 348.00
<b>Charges opérationnelles</b>		
Honoraires de la commission	30 100.00	30 100.00
Charges de personnel du secrétariat	720 100.00	691 605.00**
Autres charges opérationnelles	10 000.00	10 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 252 200.00</b>	<b>803 053.00</b>

\*En 2023, différents mandats de recherche seront attribués. Ce montant tient uniquement compte des projets de recherche prévus ou en cours. D'autres projets sont en préparation.

\*\*Le secrétariat étant maintenant complet, les charges de personnel seront en grande partie épuisées.

## **7 Conclusion et perspectives pour l'année 2023**

En 2022, le travail de la COQEM s'est d'abord concentré sur les éléments constitutifs, puis sur l'élaboration du concept global d'assurance qualité. Ce concept comprend entre autres la procédure d'évaluation par les pairs pour le contrôle qualité des expertises, le développement d'indicateurs de qualité ainsi que la réalisation d'enquêtes auprès des personnes assurées sur leur perception de l'équité lors des entretiens d'expertise.

En 2023, la commission prévoit notamment de réaliser une étude pilote sur la procédure d'évaluation par les pairs et de publier ses recommandations sur cette base. Une étape importante sera la première publication de données détaillées sur les expertises de l'AI par les offices AI cantonaux en mars 2023 et de données sur l'ensemble de la Suisse par l'OFAS en juillet 2023. L'analyse de ces données fournira à la COQEM des informations supplémentaires sur l'état actuel de la procédure d'expertise au sein de l'AI, qui devront être prises en compte dans le cadre des travaux ultérieurs de la commission pour le développement futur de la qualité.